

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2020-07-08

**Composition de la Commission d'Appel
d'Offres (CAO)**

L'an deux mille vingt, le 7 juillet à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni dans la Halle de la CCEL 40 rue de Norvège à Colombier Saugnieu, sous la présidence de Monsieur Paul Vidal.

Date de la convocation : le 2 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents (39) :

M. Athenol, Mmes Auquier, Bergame, M. Bousquet, Mmes Brun, Callamard, Carretti-Barthollet, Chabert, M. Champeau, Mme Chareyre, MM. Collet, Dubuis, Mmes Emain, Fadeau, Farine, M. Fiorini, Mmes Fioroni, Gautheron, MM. Giroud, Grossat, Humbert, Ibanez, Jourdain, Mme Jurkiewicz, M. Laurent, Mme Liatard, MM. Lievre, Marmonier, Mathon, Mecheri, Mmes Monin, Nicolier, Notin, Pinton, Reype-Allarousse, Santesteban, MM Valéro, Vidal et Villard.

Absents/excusés (1) :

M. Chevalier.

Pouvoirs (1) :

M. Chevalier donne pouvoir à M. Villard.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent Lièvre.

Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1411-5 ;

Vu les articles 22 et 23 du Code des marchés publics ;

Vu, l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et ce pour la durée du mandat ;

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics relatives à la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Celle-ci est composée des membres suivants :

- Le Président de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais
- Cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le conseil communautaire.

Cette commission à caractère permanent est élue au scrutin secret de listes selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Président sollicite les candidatures pour les cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants qui composeront la Commission d'Appel d'Offres.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS
DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2020-07-08
Composition de la Commission d'Appel
d'Offres (CAO)

Sont candidats :

Liste 1 Titulaires
<i>Jean Pierre JOURDAIN</i>
<i>Daniel VALERO</i>
<i>Pierre GROSSAT</i>
<i>Patrick FIORINI</i>
<i>Raphael IBANEZ</i>

Liste 1 Suppléants
<i>Claude VILLARD</i>
<i>Pierre MARMONIER</i>
<i>Cécile CARRETTI-BARTHOLLET</i>
<i>Jean David ATHENOL</i>
<i>Jacques COLLET</i>

Il est demandé au conseil **DE PROCEDER** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à bulletin secret de listes avec répartition proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil communautaire **DIT** que la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent, présidée par Monsieur Paul Vidal, est élue à l'unanimité comme suit :

Titulaires
<i>Jean Pierre JOURDAIN</i>
<i>Daniel VALERO</i>
<i>Pierre GROSSAT</i>
<i>Patrick FIORINI</i>
<i>Raphael IBANEZ</i>
Suppléants
<i>Claude VILLARD</i>
<i>Pierre MARMONIER</i>
<i>Cécile CARRETTI-BARTHOLLET</i>
<i>Jean David ATHENOL</i>
<i>Jacques COLLET</i>

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2020-07-08

**Composition de la Commission d'Appel
d'Offres (CAO)**

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Le Président



Paul VIDAL

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>.